



RÉGION  
NORMANDIE

## **STAGE CREATEUR D'ENTREPRISE** **EN ESPACE TEST**

<b>Thème : Pêche et aquaculture</b>	
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante</b>
<b>Mission</b>	<b>Oser une agriculture, une pêche, une aquaculture performantes et valoriser les productions normandes</b>
<b>Territoire</b>	<b>Normandie</b>
<b>Type d'aide</b>	<b>Subvention</b>

**Enjeu 2 : Mieux accompagner l'installation des jeunes pêcheurs et aquaculteurs**

**Enjeu 3 : Développer les entreprises de pêche d'aquaculture et de transformation**

### **OBJECTIFS**

---

L'objectif de ce dispositif est de permettre à des candidats d'effectuer une période d'appropriation et un test d'activité dans le cadre d'un Espace Test (ET), avec un statut octroyant une rémunération et une couverture sociale. Il permet de se mettre en situation réelle en vue d'une installation future ou d'une diversification, avec mise à disposition de moyens matériels, immatériels, et d'un accompagnement technique pour permettre ce test au sein de l'Espace Test.

### **BENEFICIAIRES DE L'AIDE**

---

Candidat(e)s à l'installation ou à la diversification dans le domaine de la pêche ou de l'aquaculture, quel que soit leur âge.

### **CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE**

---

Critères d'éligibilité :

- Tout candidat à l'installation ou à la diversification souhaitant effectuer une période test dans le cadre d'un Espace Test.
- Les personnes possédant des droits Pôle emploi et pouvant par exemple signer un contrat CAPE, ne pourront pas prétendre à bénéficier de ce dispositif financé par la Région, avant épuisement complet de leurs droits auprès de Pôle emploi.

- Les candidat(e)s en sortie de formation qualifiante dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture sont éligibles.
- Les candidat(e)s relevant d'une cotisation de solidarité peuvent être éligibles, sur justification du caractère provisoire de ce statut.

Dépenses éligibles :

Le stage d'installation ou de diversification est un stage réalisé au sein d'un Espace Test, pour une durée maximum d'un an, éventuellement renouvelable une fois sur demande et pour motif exceptionnel.

La couverture assurance maladie et accident du travail du candidat à l'installation ou à la diversification est également financée par la Région.

Montant et modalité de l'aide :

L'aide sera versée au candidat à l'installation sur une base mensuelle. La couverture sociale et accident sera versée directement aux organismes qui l'assurent.

- **Taux d'aide publique** : non applicable
- **Autre modalité** :

- **Seuil/plafond**

L'aide est accordée sur la base de la grille nationale de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle rémunérée (en 2016, entre 310,39 € et 708,59 € par mois, selon les cas).

Cumul des aides :

L'aide n'est pas cumulable avec une autre aide visant à financer la même période de stage. Par contre, ce dispositif peut venir en relais d'un financement pôle emploi ou d'un autre financement, après épuisement des droits liés à ce financement.

## **MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION**

---

Dépôt des dossiers et instruction : Région Normandie - Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines – Service Pêche et Aquaculture.

### **MODALITES DE PAIEMENT**

---

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

### **EN SAVOIR PLUS**

---

Décisions fondatrices : Assemblée plénière du 3 avril 2017

Cadre réglementaire : Dispositif non soumis aux aides d'Etat

Contact : Isabelle DUPONT-MORRAL

Direction Agriculture et Ressources marines

Service Pêche et aquaculture

Téléphone : 02 31 06 96 98



